



2021
meilleurs
vœux

L'édito

Chères St Clairoises, chers St Clairois,
A l'aube de cette nouvelle année 2021, je vous adresse, à chacun d'entre vous, à vos familles, vos proches, mes meilleurs vœux. Que cette année nous permette de retrouver une vie sereine, libérée de cette pandémie contraignante dans beaucoup de domaines.
J'ai hâte que nos associations puissent se « réveiller » et s'exprimer dans cette publication pour annoncer leurs manifestations qui créent des liens si chaleureux entre les habitants et animent notre commune. Je suis également impatient que nos professionnels puissent reprendre leurs activités. Souhaitons-leur, au moment d'exprimer nos vœux, à tous, de survivre aux décisions sanitaires qui les empêchent de travailler.
La cérémonie des vœux n'ayant pu avoir lieu au vu des contraintes sanitaires, je m'adresse à vous, cette année, sur le site internet de la ville : une vidéo retraçant l'année 2020 et exposant les projets pour 2021 est en ligne. Pour ceux qui n'ont pas internet, une version écrite est disponible en mairie.

Le Maire, Olivier MERLIN.

Aide aux entreprises : Début décembre, un courrier accompagné d'un questionnaire a été adressé aux entreprises saint-clairoises, dans le but de faire le point sur leurs difficultés liées à la crise sanitaire, et de voir de quelle manière la commune peut leur venir en aide (même si cette compétence relève de la CCEBER). Sur les 126 entreprises contactées, seulement 15 nous ont répondu.

- 4 d'entre elles déclarent que « leur entreprise est en danger », d'autres en difficulté plus modérée.
- Parmi les solutions d'aides envisagées par la commune, un soutien en termes de communication / publicité a été demandé majoritairement (10/15). Habituellement, ce n'est pas le rôle de la Mairie. Néanmoins, en cette période sanitaire particulière, nous allons prendre contact avec ces entreprises et étudier avec eux la manière la plus pertinente de les faire connaître.

Merci de votre élan citoyen, soutenez-les !

- ***Pause coiffure** : coiffure à domicile, Stéphanie TRANCHAND, pausecoiffure@free.fr
- ***Féline Institut** : Elodie CONSTANTIN, felineinstitut38@gmail.com
- ***Chambre d'hôtes Les Prailles** : Raymond PASQUARELLI, les.praillles@hotmail.fr
- ***Virginie coiffure** : coiffure à domicile, virginie.pasquarelli@gmail.com
- ***Earl Biesuz** : Producteur Maraicher, présent tous les vendredis sur le « petit marché » de St Clair, serge.biesuz@orange.fr
- ***Resmini Stores (artisan)** : Stores, volets roulants, pergolas, portes de garages, laurent.resmini@sfr.fr
- ***Earl Guinet Père et Fils** : Volailles, vente directe, présent tous les vendredis sur le « petit marché » de St Clair
- ***Jonas Olousouzian Couture** : Création de robes de mariées, jonas.olousouzian@hotmail.fr
- ***Curto** : Travaux de rénovation, maçonnerie, gros œuvre, curto.entreprise@hotmail.com
- ***Electricité REYNAUD** : Electricité Placo, elec.reynaud@gmail.com

L'actu en bref...

Dans une démarche écologique, nous vous proposons de recevoir un exemplaire de notre publication mensuelle : « **SAINT CLAIR du Rhône ET VOUS...** » chaque mois par mail plutôt que dans votre boîte aux lettres. Si vous êtes intéressés, merci de nous transmettre vos coordonnées complètes sur contact@mairie-stclairdurhone.com

Listes électorales : 2021 sera marquée par les élections départementales et régionales (dates non fixées à ce jour). Pour vous inscrire sur les listes ou modifier votre adresse si vous avez déménagé (même au sein de la commune) veuillez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les jeunes de 16 ans : sont tenus de se faire recenser en mairie durant le 1er trimestre de leur anniversaire munis du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Santé - Social

La Campagne **Dépistage COVID 19** sur la commune de Saint Clair du Rhône, organisée par la Région AURA s'est tenue les 18, 19 et 20 décembre 2020 à l'Espace Jean Fournet. Environ 400 personnes se sont faites tester. Nous remercions les infirmières et pharmaciens d'avoir répondu à notre demande.

Vous avez besoin de faire des **démarches en ligne**, vous avez besoin d'être guidé dans des démarches administratives, vous pourrez à compter du 1^{er} février 2021 contacter Mme EPARVIER au 04.74.56.43.15 (1) qui vous accompagnera.

Le CCAS déménage....

Depuis le 7 janvier 2021, Mme DE BORAS vous accueille au 5 rue de la Mairie, à côté de l'entrée de la résidence Clariana selon les horaires suivants :
Tous les matins de 8h30 à 11h30 et les après-midi sur rendez-vous au 04.74.56.43.15 (4) ou par mail : ccas@mairie-stclairdurhone.com.

La résidence autonomie « Le Clariana »



Malgré le confinement qui a été très dur, l'atelier tricot a continué son activité à distance, nous avons les uns et les autres préparé le Noël des sans-abris : confection de foulards chauds, bonnets... Vendredi 18 décembre, Yvette, la responsable des Maraudes de Lyon, est passée nous parler de ces personnes avec chaleur et chercher les tricots, son coffre était rempli de bonnets, foulards, de petites choses pour les enfants... Nous avons passé un après-midi plein de chaleur avec la joie d'avoir participé à une action de solidarité indispensable dans les moments difficiles que nous vivons. Un grand bravo à l'atelier tricot de la résidence « Le Clariana ».



RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous avez un handicap reconnu par la CDAPH ou la COTOREP et vous désirez intégrer la Direction Générale des Finances Publiques.

Vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif des Finances publiques, dans plusieurs départements.

Pour tous renseignements et téléchargement d'un dossier de candidature, consultez le site :

www.economie.gouv.fr ou téléchargez les dossiers sur le site de la mairie : www.st-clair-du-rhone.fr

Date limite de dépôt des candidatures : le 29 janvier 2021

DDFIP DE L'ISERE

Division Ressources humaines et Formation professionnelle

8 rue de Belgrade 38022 GRENOBLE

Mme JACQUOT Arielle : 04-76-85-74-45



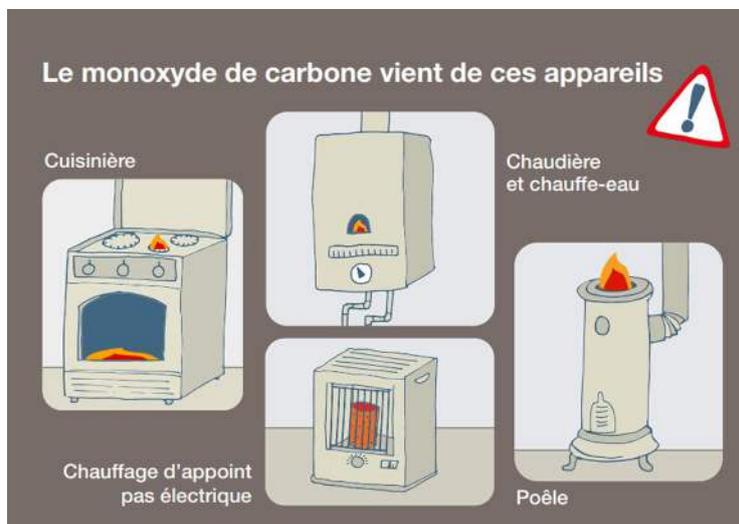
LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO) :

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même mourir. Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».

D'où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Ce gaz ne vient pas des appareils électriques. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien :

- cuisinière,
- chaudière et chauffe-eau,
- chauffage d'appoint pas électrique,
- poêle,
- cheminée.



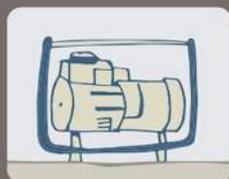
Le monoxyde de carbone vient de ces appareils



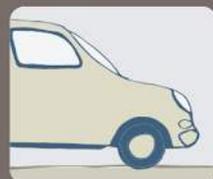
Brasero



Barbecue



Groupe électrogène



Moteur de voiture

D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone :

- brasero et barbecue,
- groupe électrogène,
- moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.



Pour se protéger :

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.



Bien utiliser vos appareils :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.
- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans verni et sans peinture),
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.



Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :

- ouvrez les fenêtres et les portes,
- arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson,
- **sortez de chez vous.**

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer.

En cas d'urgence appelez les secours : 18 : Pompiers, 15 : Samu 114 ou urgence 114.fr : pour personnes sourdes et malentendantes (visiophonie/tchat/sms/fax). 112 : Numéro d'urgence depuis un portable.

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

Plus d'informations : www.santepubliquefrance.fr/accessible/co ou www.prevention-maison.fr





Ce sont des sujets d'actualité, qui interrogent, qui inquiètent, voire qui divisent...

Les échanges lors du conseil municipal du 3 novembre dernier, ainsi que quelques interrogations d'habitants ne nous laissent pas indifférents. Il nous semble important de faire un point objectif et factuel des éléments dont nous disposons.

Quels risques pour la santé ?

5G : Une étude (sept 2020) de l'ANFR (Agence nationale des fréquences) et du CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment), vient contredire l'argument selon lequel la 5G provoquerait une surexposition aux ondes. Y renoncer, au contraire, reviendrait à augmenter fortement l'exposition aux ondes 4G.

Linky : une étude (2016) de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire (Anses) précise : « les compteurs Linky sont à l'origine d'une exposition comparable à celle d'autres équipements électriques déjà utilisés dans les foyers depuis de nombreuses années ». Autrement dit, les compteurs Linky ne présentent pas plus de risques pour la santé que les téléviseurs, les chargeurs d'ordinateur portable ou les tables de cuisson à induction. Certaines personnes électrosensibles peuvent néanmoins être impactées par tous ces équipements.

Quels moyens d'action pour la commune ?

5G : Les Maires ne peuvent, ni au titre de leur pouvoir de police générale, ni en se fondant sur le principe de précaution, « s'opposer à l'implantation d'antennes pour des considérations sanitaires » (Conseil d'Etat du 26/10/2011). L'état leur demande même de jouer un « rôle clé » dans le déploiement de ce réseau.

Linky : Si les compteurs électriques sont propriété des communes, la compétence de gestion et de réglementation du réseau électrique public a été transférée à ENEDIS. Le conseil municipal n'a pas compétence pour s'y opposer. Pour autant, le déploiement ne peut s'effectuer sans le respect des règles de droit (droit de propriété et libre consentement des usagers). Ainsi, chaque administré peut refuser ou accepter l'accès à son logement ou sa propriété...

Et si la commune tente de s'y opposer ?

5G : Si la commune refuse, rien n'empêche un opérateur de s'adresser à un propriétaire privé pour installer une nouvelle antenne relais... Laisser l'accès au domaine public permet de maîtriser le lieu d'implantation et son environnement. Pour rappel : toute installation sur le domaine public doit se faire dans respect des règles fixées par le PLU.

Linky : Des Maires ont pris des arrêtés visant à empêcher l'installation de ces compteurs sur leur territoire. Ces délibérations ont toutes été annulées par les tribunaux administratifs. L'ensemble des jurisprudences confirme l'incompétence des communes pour édicter des actes relatifs au déploiement des dispositifs de comptage Linky.

Qu'apporte leur déploiement ?

5G : Entre autres : Eviter la saturation du réseau 4G ; ouvrir la voie aux innovations (médicales, sécurité, domotique, etc.) ; couvrir les zones blanches du territoire.

Linky : Suivre sa consommation électrique en temps réel ; adapter la puissance du compteur aux besoins réels ; protéger les équipements électriques des surtensions ; opérations techniques réalisables à distance.



La santé et la qualité de vie des Saint-clairois sont au centre des préoccupations du Conseil Municipal. Les délibérations qu'il prend, et particulièrement sur ces sujets sensibles, font suite à un travail de recherche et d'analyse rigoureux. Rappelons que sa mission de service public doit servir l'intérêt général avant l'intérêt privé.

Libre expression

Par la liste « Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône » M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.

Droit d'expression pour le groupe d'opposition

La campagne de test de dépistage de la Covid-19, initiée par la Région Auvergne Rhône Alpes en décembre, a permis de réaliser près de 400 tests. Continuons à nous protéger et à protéger les autres en nous tenant informés et en prenant les précautions appropriées.

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle Benatru devraient être lancés cette année. Au delà des solutions de financement de ce projet (autofinancement, subvention État, Région, Département...) notre groupe a suggéré d'étudier également les opportunités de financements européens.

Une pensée forte pour nos amis et famille dont les circonstances ne nous ont pas permis de leur témoigner nos hommages.

Cette année, nous restons disponibles sur nos réseaux sociaux, n'hésitez pas à vous faire part de vos attentes.

Bonne année à tous, prenez soin de vous et de vos proches, que 2021 soit l'année des libertés retrouvées, l'équipe de Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône.



Vivre en Harmonie à Saint Clair du Rhône



vivreinharmonie2020@gmail.com

